



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

24^e séance du mardi 25 juin 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2019/14 de la Municipalité, du 11 avril 2019 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'600'000.- pour la réalisation d'une nouvelle chaudière bicom bustible dans la chaufferie installée dans l'enceinte de la STEP de Vidy ;
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et enregistrer en fonction des dépenses réelles les charges d'intérêts et d'amortissements relatives au solde de ce crédit sur les rubriques 322 respectivement 331 du Service patrimoine des SIL.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-cinq juin deux mil dix-neuf.

Le président :



Le secrétaire :